



Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

Monsieur Bolen
PDG de la SOCNAT
46 Avenue de l'Europe
33930 Vendays-Montalivet

Montalivet le 13 août 2021

Objet : Réunions régulières entre la SOCNAT et les associations du CHM

Monsieur le Président Directeur Général,

Permettez-nous de vous contacter aujourd'hui en tant qu'association représentant les signataires des « Contrats de droit d'usage et d'occupation d'une parcelle à usage d'installation d'une habitation légère de loisir ».

La SOCNAT est gestionnaire du terrain du « Centre Hélio-Marin » sur lequel se trouve la propriété de milliers d'usagers. Les événements récents ont montré que cette gestion n'est pas effectuée avec le soin et l'attention nécessaires, notamment en ce qui concerne la sécurité et la pérennisation du terrain. En cas de négligence, c'est notre propriété qui est en péril et nous vous signalons qu'il s'agit au total de résidences secondaires d'une valeur estimée de 70 millions d'euros.

Nous souhaitons que les associations du CHM puissent assister régulièrement aux commissions de décision, car nous avons l'impression que vous n'assumez pas vos responsabilités.

Comme vous savez, l'article 3 du contrat de droit d'usage stipule que « La modification des prestations et des services est présentée aux BÉNÉFICIAIRES représentés par leurs associations, puis est entérinée par le Conseil d'administration de la SOCNAT. » Ainsi, Respect-Santé-Nature ainsi que les autres associations avons le droit d'être impliqués dans les processus de prise de décisions avant que les prestations et les services ne soient modifiées. Il s'agit de toute modification - quelle que soit la raison pour laquelle elle est décidée.

**Contact RSN : Mail : rsn.chm@orange.fr, tél. : 06 60 05 77 90, internet : <http://respect-sante-nature.fr>
Adresse postale : RESPECT-SANTÉ-NATURE, M. GALLIOT, 139 bd. Jean Jaurès, 92110 Clichy La Garenne
Au CHM : chez Hannes LINCK, Soleil 27 (avec boîte aux lettres)**

De plus, nous vous enjoignons de nous faire part des modifications actuellement prévues et de nous envoyer les comptes-rendus des réunions du Conseil d'Administration de la SOCNAT réalisées depuis le 10 novembre 2020. L'objectif est de comprendre quelles mesures ont été réellement prises concernant les prestations et les services pour l'année 2021. Nous pensons notamment au "TRILABA" et aux thermes, mais aussi aux décisions prises pour répondre aux mesures sanitaires.

L'article 7 du contrat de droit d'usage stipule que « Afin de favoriser l'information et le dialogue des bénéficiaires avec la SOCNAT, cette dernière propose aux associations représentatives des bénéficiaires de se réunir une à deux fois par an à l'invitation de la Direction de la SOCNAT. »

À ce jour, ces réunions n'ont pas eu lieu. Depuis l'entrée en vigueur du contrat de droit d'usage, il n'y a pas eu d'échange sur le bilan de la saison, les projets et investissements prévus pour l'année à venir entre la direction de la SOCNAT et les associations. Les rares réunions entre la direction du CHM et les associations n'assument pas du tout les règlements du contrat d'usage, comme le directeur du CHM n'a évidemment pas le pouvoir de décider les sujets importants. Pour la 1^{ère} fois en 2020, des réunions ont été régulièrement tenues entre la direction et les associations mais dans ce cas précis, il s'agit de réunions entre les associations et la SOCNAT. Celles-ci n'ont jamais eu lieu.

Par ailleurs, il n'existe pas de cahier des charges pour fixer le nom, les règles de fonctionnement et les objectifs de cette instance de représentation des bénéficiaires. Cependant, l'article 7 stipule que lors de la première réunion entre la direction de la SOCNAT et les associations, un tel cahier des charges doit être rédigé.

Respect-Santé-Nature estime que cette instance devrait être créée au siège de la SOCNAT, au CHM à Vendays-Montalivet et les droits stipulés dans le contrat de droit d'usage appliqués dans les deux mois à venir, faute de quoi RSN engagera des démarches pour obtenir gain de cause.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations naturistes.

Pour le CA de Respect-Santé-Nature

Marc Galliot, président

Lucile Toussaint, vice-présidente

Hannes Linck, Secrétaire